



SUEZ Eau France
98, boulevard Gustave Flaubert
63037 Clermont-Ferrand CEDEX 01

**Service Public d'Assainissement
Non Collectif**

04.73.28.78.71

2019

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**DEMANDE AUTORISATION POUR L'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- Formulaire remis à tout pétitionnaire assujetti à des travaux d'Assainissement Non Collectif (CU, PC, réhabilitation...)
- Formulaire à renseigner par le pétitionnaire, c'est-à-dire le propriétaire assisté par son entreprise (constructeur /entrepreneur /promoteur / architecte / maître d'œuvre)
- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA BENEFCIER D'UN AVIS FAVORABLE

Date de la demande : / /
Adresse de l'immeuble :
Code postal : Commune :
Référence(s) cadastrale(s) du projet :
Demandeur
Nom et prénom :
Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) :
Code postal : Commune :
Tél. :
Propriétaire de l'immeuble (si différent du demandeur)
Nom et prénom :
Tél. :

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE (ou dépôt de permis de construire) **REHABILITATION DE L'EXISTANT**

Bénéficiez-vous d'aides publiques dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs ? : oui Non

REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du Bureau d'étude (concepteur du projet) :

Tél. :

Nom et adresse de l'installateur prévu :

Tél. :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de pièces principales : Nombre d'occupants :

Résidence : principale secondaire autre :

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR PAR LE PÉTITIONNAIRE **ETUDES ET PLANS**

INFORMATIONS GENERALES

- Un plan de situation** de la parcelle au 1/2000^{ème}
- Un plan du logement au 1/100^{ème}** détaillant les différentes pièces (chambre ; salon ; cuisine...)
- Une photocopie du cadastre**

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif** au 1/200^{ème} (cf. ci-dessous)
- Un plan de coupe de la filière et de l'habitation** (constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)
- Une autorisation de rejet du Propriétaire de l'exutoire** est Obligatoire Si rejet des Eaux Usées traitées en milieu superficiel
- Etude particulière de la filière réalisée par un professionnel** justifiant un rejet d'eaux traitées, en milieu superficiel ou en infiltration (test de perméabilité -exprimé en mm/h- équivalent au test de Porchet c'est-à-dire par sol saturé et à niveau constant ; Hydromorphie, Pédologie, Pente ...)
- Le présent formulaire** dûment complété
- Dans le cas où le demandeur planterait son assainissement non collectif dans une zone non constructible, il convient de fournir un certificat de la commune autorisant cette implantation au regard des règles d'urbanisme applicables

(1) - PLAN DE MASSE DU DISPOSITIF AU 1/200^{ème}

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- L'habitation
- Les constructions voisines
- La sortie des eaux usées de l'habitation
- Le prétraitement et son volume (fosses toutes eaux, ...) avec la ventilation associée
- Le cas échéant, le numéro d'agrément et la dénomination commerciale
- Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasse, allées ...)
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle
- Les bâtiments annexes (garage, piscine ...)
- Le traitement et son dimensionnement (tranchée d'épandage, filtre à sable ...)
- Le cas échéant, le rejet des eaux usées traitées (Fossé, réseau EP...)
- Les tranchées d'infiltration et leurs dimensionnements
- Les arbres et arbustes, haies, jardin potager
- Les voies de passage de véhicules
- Le système d'évacuation des eaux de pluie
- Les cours d'eau, fossés et mares

- Si tranchées d'épandage :
 - nombre de tranchées : longueur d'une tranchée : m
- Si filtre à sable :
 - longueur : m largeur : m surface : m²

DISTANCE MINIMALE : - par rapport à l'habitation : m
 - par rapport à la limite de parcelle : m
 - par rapport aux arbres : m

L'ÉVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINÉS)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, tranchée d'infiltration, ...) :
- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :
 Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? OUI NON **Si oui, la joindre à votre demande**

Le propriétaire ne réalisera l'installation qu'après réception de l'**avis favorable** sur le projet.
 Le propriétaire s'engage à rédiger une **D**éclaration d'**I**ntention de **C**ommencement de **T**ravaux (D.I.C.T.) et de mise en place du système d'installation autonome sur sa propriété.
 Cette D.I.C.T. sera adressée au **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif à l'adresse suivante :

SUEZ Eau France
 98 Boulevard Gustave Flaubert – 63037 Clermont-Ferrand CEDEX 01

Aucun ouvrage ne devra être remblayé avant le contrôle de conformité des travaux par la technicienne.

Le propriétaire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à s'acquitter d'une redevance forfaitaire de **84,60 € TTC** (tarif 2019 actualisé tous les ans) pour ce contrôle de conception et d'implantation concernant sa filière d'assainissement autonome conformément au règlement du service d'assainissement non collectif. Pour la vérification de la bonne exécution des travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations, l'exploitant du SPANC devra être informé à l'avance par le propriétaire du début des travaux et de leur achèvement. Ce Contrôle sur site doit être effectué pendant les travaux pour confirmer leur bonne exécution hors remblaiement des ouvrages. La redevance forfaitaire est de **129,20 € TTC** (tarif 2019 actualisé tous les ans) pour le contrôle de bonne exécution.

Date et signature du propriétaire :

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE CONTROLE

- AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES AVIS DÉFAVORABLE

COMMENTAIRES :

Visa du responsable du service en charge du contrôle :